

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 20 avril 2023  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 20 avril 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, M. Robert Beaudry, Mme Dida Berku, à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. John Morson, à titre de représentant de la Ville de Kirkland, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Dimitrios (Jim) Beis et Mme Marie Plourde

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 05, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Philippe-André Reid	Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)	What is the reason or justification behind making parking in the area around Saint Antoine between Laporte and Lacasse almost entirely zone 63 making it impossible for visitors to find street parking and residents to park without a zone 63 vignette?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julie-Kim Romano	M. Sylvain Ouellet (M. Robert Beaudry)	<p>J'aimerais qu'un conseiller ou qu'une conseillère, produise une élaboration de suggestions de la répartition et d'horaire de constructions, pour échelonner un extérieur d'avenues défraîchi. En plus de pratiquer le zonage des bâtiments, donc plus de constructions, pas loin à côté, suivant la réception de plans d'architecture, que j'aurai moi-même pris le temps de faire, comme devoir de citoyenne, en tant que lègue aux générations avenir. J'ai plus d'une quarantaine de plans que vous pourrez consulter en ligne, à peu de frais et aussi sur ordinateurs publics, <a href="https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.anuman.HomeDesign3D">https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.anuman.HomeDesign3D</a></p> <p>Et PS plus</p> <p>Merci de prendre le temps de consulter aussi les graphismes pour rideaux, je vous enverrai un courriel plus détaillé dès que j'aurai votre réponse par courriel,</p> <p>Merci et bonne journée.</p>
Sylvain Clermont	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	<p>Est-ce qu'il y a possibilité d'ajouter des arbres dans les parcs tel que la piscine taillon, le parc bellerive ? Nul n'est besoin de vous rappeler l'importance des arbres sur la lutte contre les changements climatiques et la santé physique et mentale de la population. La Nature vous remercie grandement.</p>
Daniel Champagne	Mme la mairesse (M. Robert Beaudry)	<p>Pourquoi un élu qui siège dans une intense relevant de l'agglomération y siège au nom de l'arrondissement plutôt qu'au nom de l'agglomération ? Quel intérêt il défend lorsqu'il y siège ?</p>
Connor Adsett	Luc Rabouin (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Given the number of cyclists who use Rue Laurier are there any plans to build protected bike lanes on some or all of the corridor?</p>
Michel Langlois	Mme la mairesse (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour, pourriez-vous me dire qu'elles sont le démarches entreprises pour éliminer les scooters sur nos différentes pistes cyclables. Du côté de mon arrondissement, dans le Parc de la Traversée, il y a une augmentation de plus en plus de ces petits véhicules. Lorsque je pose la même question auprès du conseil d'arrondissement, il semble ne rien se passer.</p> <p>Je vous remercie de votre attention et j'espère pouvoir me promener en paix dans les différentes pistes cyclables. Tellement agréable.</p>
Josée Éthier	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	<p>j'ai posé la question au maire de Dorval concernant le rajout de fluorure a l'eau de Dorval et il m'a informé du fait que c'est Montréal qui est responsable de ce dossier. j'ai déjà posé cette question et la réponse était que c'était la responsabilité du conseil de ville ainsi que le maire de Dorval.</p> <p>Ma question est: pourquoi il y a un rajout de fluorure a l'eau de Dorval compte tenu de la dangerosité de ce produit? Plusieurs publications scientifiques ont démontrées que ce produit est nocif et neuro toxique pour l'etre humain.</p>

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 17. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 17, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

L'élu ci-dessous formule une question au membre du conseil indiqué en regard de son nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Dida Berku	Mme Dominique Ollivier	Quelle est la différence entre les musées d'Espace pour la vie (Jardin botanique, Biodôme, etc.) où les affiches et enseignes bilingues sont autorisées, et le parc du Mont-Royal, où l'affichage bilingue n'est pas autorisé? / Quelle est la politique de la Ville de Montréal à l'égard de l'affichage bilingue dans les musées d'Espace pour la vie?

---

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 19.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### CG23 0143

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 avril 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 20.42.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0144**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 mars 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.
- 

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

**6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

**CG23 0145**

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

**CG23 0146**

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la douzième année d'activité (2022) : Rapport et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la douzième année d'activité (2022) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0147**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 202 194,45 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total de la dépense de 591 788,65 \$ à 793 983,10 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0416;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 168 495,38 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total du contrat de 591 788,65 \$ à 760 284,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 699,07 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1237157002

---

**CG23 0148**

**Conclure quatre ententes-cadres avec Pneus Métropolitains inc. pour l'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour une durée d'une année, avec une option de prolongation d'une autre année - Montant estimé des ententes : 1 087 806,80 \$, taxes incluses (contrats : 906 505,67 \$ + contingences : 181 301,13 \$) - Appel d'offres public 22-19679 - (3 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0417;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19679 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 1 - Secteur Ouest	186 806,91 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 2 - Secteur Est	116 954,65 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 3 - Secteur Centre	314 778,69 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 4 - Secteur Sud	287 965,42 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 181 301,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1235382005

**CG23 0149**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001, 40 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière dans le cadre du contrat accordé à Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0419;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière avec Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant total du contrat 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237360001

**CG23 0150**

**Accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$ pour une période de trois ans (2023-2025) à École de technologie supérieure, pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0423;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$, pour une période de trois ans (2023-2025), à l'École de technologie supérieure pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227952005

---

**CG23 0151**

**Conclure une entente-cadre avec Uniform Works ltd pour la fourniture et la livraison sur demande de panneaux balistiques destinés au Support et Interventions Spécialisées (SIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente-cadre : 597 421,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19646 (3 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0460;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Uniform Works LTD, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des panneaux balistiques, pour une somme maximale de 597 421,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19646;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Uniform Works LTD;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239109001

---

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG23 0152

**Approuver le projet d'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 d'un montant total de 750 000 \$ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 équivalent au montant de la subvention attendue**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0519;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1237956001

---

#### CG23 0153

**Accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA))**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0454;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) - (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA));



- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1230206001

---

#### **CG23 0154**

**Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'une année, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 6 606 527,84 \$, taxes incluses (contrat : 5 795 881,86 \$, taxes incluses + variation de quantités : 810 645,98 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19670 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0458;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 5 795 881,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19670;
- 2- d'autoriser une dépense de 810 645,98 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1235942002

---

#### **CG23 0155**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16 - Dépense totale de 2 711 110,50 \$, taxes incluses (contrat : 2 259 258,75 \$ + contingences : 338 888,81 \$ + incidences : 112 962,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15865 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0474;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 259 258,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15865;
- 2- d'autoriser une dépense de 338 888,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 112 962,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227305001

---

### **CG23 0156**

**Accorder un contrat de services professionnels en laboratoire à Phytronix instruments inc. pour la rénovation du laboratoire de chimie situé au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 583 486,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19686 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0475;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Phytronix instruments inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la rénovation du laboratoire de chimie au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 486,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19686;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Phytronix instruments inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1237055001

---

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0157**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Lupien Matteau inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses - Demande de proposition de services sur invitation (1 seul soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0476;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Lupien Matteau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 22 septembre 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1223501001

---

**CG23 0158**

**Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau - Dépense totale de 2 042 645,85 \$, taxes incluses (contrat : 1 945 377 \$ + contingences : 97 268,85 \$) - Appel d'offres public 22-19576 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0477;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 945 377 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19576;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 268,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-conseils ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1232742002

---

**CG23 0159**

**Exercer les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, et autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0479;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer les première et deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1236469003

---

**CG23 0160**

**Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 pour une période de 12 mois, sans dépense supplémentaire, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394 - lot 3)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0480;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237443001

---

**CG23 0161**

**Accorder un contrat à Les Architectes FABG inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, pour une période de 32 mois - Dépense totale de 780 530,78 \$, taxes incluses (contrat : 520 353,86 \$ + contingences : 104 070,77 \$ + variation des quantités : 78 053,08 \$ + incidences : 78 053,08 \$) - Appel d'offres public 23-19745 (4 soum., 3 conformes)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0481;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes FABG inc., firme ayant obtenu la plus haute note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, au prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 520 353,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19745 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 070,77 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Architectes FABG inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237292001

---

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0162****Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0483;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec, relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade pour le financement de la contribution de l'agglomération de Montréal à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1223843002

---

**CG23 0163****Approuver le projet d'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0485;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 824 160 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant de 824 160 \$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1233220001

---

**CG23 0164**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville afin de garantir les engagements relatifs au terrain social**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0490;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40 dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, pour un montant de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, dans le projet d'acte, mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 19 juillet 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 015 612;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1219192001

---

**CG23 0165**

**Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$ plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0491;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1220222007

---

**CG23 0166**

**Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel - Dépense totale de 713 672,82 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0492;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnellement à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 713 672,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228042004

---

À 17 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0167**

**Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, le terrain constitué du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel - Dépense totale de 884 366,49 \$, incluant les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0493;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :



- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 884 366,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228042005

---

### **CG23 0168**

**Approuver l'entente de permission d'occupation avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour une durée de 30 ans sur les lots de l'emprise non construite de l'autoroute 440 sur L'Île-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève dans le cadre du plan de conservation du paysage humanisé**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0494;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la signature de la permission d'occupation entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal, requise dans le cadre de la mise en œuvre du plan de conservation du paysage humanisé de L'Île-Bizard;
- 2- d'autoriser un budget de 518,83 \$ en plus des taxes applicables au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239245001

**CG23 0169**

**Approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 2 786,30 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, Voie Camillien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 146 949,46 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0496;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour les locaux d'une superficie de 2 786,3 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, voie Camillien-Houde, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1228682014

---

**CG23 0170**

**Approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1<sup>er</sup> étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 382 694,16 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0497;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, au 1<sup>er</sup> étage du 2000, chemin Remembrance, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228682013

---

**CG23 0171**

**Approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc. pour une période de cinq ans, à compter du 16 avril 2023, un local au deuxième étage de l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île - Dépense totale de 1 707 924,07 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0500;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc., pour une période de cinq ans, un local dans l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 434 727,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 119 560,66 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 153 635,45 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1236025005

---

À 17 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0172**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction et d'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 9 119 mètres carrés, grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0501;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 9 119 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le paiement à Gestion Immobilière SETL inc. d'un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, dans les 30 jours suivant l'octroi du contrat de construction du collecteur à l'entrepreneur qui sera retenu par le Service de l'eau;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228290006

---

### CG23 0173

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction et d'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 8 582 mètres carrés, grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0502;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal (Ville) une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 8 582 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228290011

**CG23 0174**

**Approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement (CG22 0460)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0452;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 \$, taxes incluses (contrat : 220 573,60 \$ + contingences : 28 674,57 \$) - Appel d'offres public 22-19238 (CG22 0460)

Adopté à l'unanimité.

20.28 1236279001

---

**CG23 0175**

**Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0507;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes Amis de la montagne et Centre de la montagne pour la réalisation de leur projet, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1239151002

---

**CG23 0176**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'est de Montréal pour le projet D'est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0508;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour le projet d'Est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1239575002

---

À 17 h 31,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0177**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 19<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 29 mai au 18 août 2023, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0511;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ à Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 19<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte pour la période du 29 mai au 18 août 2023 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1239089002

---

#### **CG23 0178**

**Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association pour le soutien à l'événement Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0512;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1239622003

---

#### **CG23 0179**

**Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0515;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1237019002

---

**CG23 0180**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$ sur une période de trois ans à Cybereco, pour la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en cybersécurité des infrastructures essentielles / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0585;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 1 500 000 \$, sur une période de trois ans, à Cybereco pour la mise en œuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en cybersécurité;
- 2- d'approuver un projet de convention ente la Ville et Cybereco établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1224300001

---

**CG23 0181**

**Accorder un soutien financier totalisant 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du Service, d'un montant de 400 000 \$ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0588;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU à Montréal du 18 au 24 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2023 du SGPMRS;
- 4- d'autoriser un ajustement non-récurrent de 400 000 \$ de la base budgétaire pour 2024 du SGPMRS;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1229622002

---



À 17 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0182**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour la fourniture de services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de quatre ans, de 2023 à 2027, avec deux options de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0576;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente cadre, d'une durée de quatre ans avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune par laquelle Humance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une somme maximale de 1 834 633,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19680;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Humance inc.;
- 4- d'imputer les dépenses liées à la conception du programme de développement du leadership de la Ville de Montréal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des ressources humaines;
- 5- d'imputer les dépenses liées à la coordination et à la diffusion des parcours auprès des apprenants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses de consommation seront imputées à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, selon le principe de l'utilisateur payeur.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1239876001

---

**CG23 0183**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 \$, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 \$ + variation de quantités : 278 620,79 \$) - Appel d'offres public 22-19677 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0554;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de stockage compatibles, incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 309 367,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19677;
- 3- d'autoriser une dépense 278 620,79 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1239834001

---

**CG23 0184**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 66 579 414,66 \$, taxes incluses (contrat : 54 153 034,69 \$ + contingences : 7 553 119,77 \$ + incidences : 4 873 260,20 \$) - Appel d'offres public 328902 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0562;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 54 153 034,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328902;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 553 119,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 4 873 260,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1227231087

---

## **CG23 0185**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 \$, taxes incluses (contrat : 6 866 527,18 \$ + contingences : 343 326,36 \$) - Appel d'offres public 22-19334 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0573;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire SNC-Lavalin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 866 527,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19334;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 343 326,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SNC-Lavalin inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1232742001

---

**CG23 0186****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3), pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans (trois ans avec possibilité de prolongation d'une année) - Dépense totale de 20 709 043,01 \$, taxes incluses (lot 1 - contrat : 5 521 342,79 \$ + contingences : 828 201,42 \$) - (lot 2 : contrat : 6 380 491,64 \$ + contingences : 957 073,75 \$) - (lot 3 - contrat : 6 106 029,06 \$ + contingences : 915 904,36 \$) - Appel d'offres public 22-19695 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0574;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19695;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
WSP Canada inc.	Lot 1	5 521 342,79 \$
SNC-Lavalin inc.	Lot 2	6 380 491,64 \$
Les Services EXP inc.	Lot 3	6 106 029,06 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 701 179,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 828 201,42 \$ pour le lot 1, 957 073,75 \$ pour le lot 2 et 915 904,36 \$ pour le lot 3;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc., SNC-Lavalin inc. et Les Services EXP inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1237900001

**CG23 0187****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres avec Cofomo inc., pour une durée de deux ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 497 094,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717- lots 1 et 2 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0553;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, soit pour la période du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, par lesquelles Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19717;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Cofomo inc.	Lot 1 - Service pour de l'évolution bureautique	3 038 099,40 \$
Cofomo inc.	Lot 2 - Services de trousseur (Packager) logiciel	458 995,38 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1239563001

---

#### Point 20.42

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de six mois chacune, avec Tetra Tech QI inc. (contrat 1 : 6 792 723 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat 2 : 5 607 618,19 \$, taxes incluses), pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage - Appel d'offres public 22-19688 (2 soum.)**

Retiré – Voir point 3.01

À 17 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.43 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0188**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0579;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1237371001

---

**CG23 0189**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 304 842 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports, pour la période allant de mars 2023 au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0586;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 304 842 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période allant de mars 2023 au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1239575001

---

**CG23 0190**

**Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0547;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1236665001

À 17 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0191**

**Accorder des contrats à Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépense totale de 2 181 065,33 \$, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépense totale de 1 696 327,81 \$, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal pour une période d'approximativement 24 mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 877 393,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19733 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0551;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, ainsi qu'à Axia Services et Groupe de sécurité Garda SENC, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 2, 3 et 4, pour une période d'approximativement 24 mois, les commandes pour la fourniture de services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19733;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot 1	601 432,94 \$
Axia Services	Lot 2	1 051 698,40 \$
Axia Services	Lot 3	644 629,41 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot 4	1 579 632,33 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC et d'Axia Services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1239376002

---

### CG23 0192

**Exercer l'option de prolongation pour une période d'une année et autoriser une dépense additionnelle pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2), dans le cadre des contrats accordés à 9200-2427 Québec inc.- Paysagiste Montréal (CE22 1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 \$, taxes incluses (contrat : 241 693,55 \$ + contingences : 48 338,71 \$) à 587 749,93 \$, taxes incluses (contrat : 489 791,61 \$ + contingences : 97 958,32 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0556;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 297 717,67 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que du lieu d'enfouissement technique (lot 2) dans le cadre du contrat accordé à 9200-2427 Québec inc.- Paysagiste Montréal, (CE22 1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 \$ à 587 749,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 619, 61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1239952001

---

### CG23 0193

**Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Montant estimé des ententes-cadres : 2 591 205,95 \$, taxes incluses (Contrats : 2 253 222,56 \$ + variations de quantités : 337 983,39 \$) - Appel d'offres public 23-19758 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0548;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :



- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19758;

<b>Firmes</b>	<b>Zone</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Sanexen services environnementaux inc. (1 contrat)	Zone SUD AB Total	627 763,50 \$ 627 763,50 \$
Loiselle inc. (3 contrats)	Zone NORD AB  Zone SUD BC sans odeur  Zone OUEST AB Total	573 437,81 \$  593 271 \$  458 750,25 \$ 1 625 459,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 337 983,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen services environnementaux inc. et Loiselle inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1238365001

---

#### **CG23 0194**

**Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 \$, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 \$ + contingences : 337 478,84 \$) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0549;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Artopex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A - Mobilier de bureau et espaces de travail », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 687 394,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 337 478,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Artopex inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1239057002

**CG23 0195**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 531 184,50 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0569;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 531 184,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1239057001

---

À 17 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0196**

**Approuver le projet d'accord de contribution avec Sa Majesté le roi du chef du Canada relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (RLRQ, c. M-30)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0577;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (RLRQ, c. M-30);

- 2- d'autoriser le greffier à signer l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1228383004

---

### **CG23 0197**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont, et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 976 161,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 \$ + contingences : 257 760,16 \$) - Appel d'offres public 507001 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0566;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Gouin et Rosemont, et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 718 401,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507001;
- 2- d'autoriser une dépense de 257 760,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1238848010

---

### **CG23 0198**

**Autoriser une dépense additionnelle de 6 146 931,92 \$, taxes incluses, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 145 793 276,31 \$ à 151 940 208,23 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0611;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 6 146 931,92 \$, taxes incluses, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (CG19 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 145 793 276,31 \$ à 151 940 208,23 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
M. Peter Malouf  
Mme Valérie Assouline

20.53 1235951001

---

### CG23 0199

**Autoriser une dépense additionnelle de 25 669 323,35 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 140 928 803,46 \$ à 166 598 126,81 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0612;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 669 323,35 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 140 928 803,46 \$ à 166 598 126,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
M. Peter Malouf  
Mme Valérie Assouline

20.54 1230749001

**CG23 0200**

**Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0613;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 11 M\$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 11 M\$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1233220002

---

**CG23 0201**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le projet Initiatives stratégiques de concertation et de mobilisation du milieu des affaires supportant les priorités métropolitaines de développement économique / Approuver un convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0616;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le projet Initiatives stratégiques de concertation et de mobilisation du milieu des affaires supportant les priorités métropolitaines de développement économique;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1237511001

---

À 17 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0202**

##### **Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0524;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229502003

---

#### **CG23 0203**

##### **Autoriser une dépense maximale de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0528;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238984001

---

#### **CG23 0204**

**Ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0527;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1230029001

---

#### **CG23 0205**

**Approuver la révision des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0590;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG11 0082;
- 2- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats (Commission) pour analyser tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :
  - Tout contrat de plus de 20 M\$;
  - Tout contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
    - Une seule soumission conforme reçue à la suite d'un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent; une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande;
  - Tout contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission;
- 3- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats pour réviser les critères de sélection des contrats assujettis tous les trois ans et formuler des recommandations à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239903001

---

À 17 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0206**

#### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0135;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0135;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0396;



Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1224334014

*Règlement RCG 23-008*

---

**CG23 0207**

**Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0136;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0136;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0400;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229399038

*Règlement RCG 23-009*

---

**CG23 0208**

**Adoption - Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037)**

Vu les avis de motions donnés des règlements intitulés « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par la résolution CG23 0137;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par la résolution CG23 0137;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0397;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1238480001

*Règlement RCG 23-010  
Règlement RCG 22-037-1*

---

À 17 h 54,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0209**

**Approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055-1 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer son pouvoir d'emprunt, de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0602;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 73 646 000 \$ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à 101 979 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 89 900 000 \$ et de transférer une somme de 3 562 339,94 \$ au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;
- 2- de procéder à la fermeture du règlement, le tout conformément l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1237945003

---

**CG23 0210**

**Approuver le règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 de la Société de transport de Montréal afin de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0603;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de 2 220 000 \$, pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de 67 792,21 \$, au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;
- 2- de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1237945004

---

**CG23 0211**

**Approuver le Règlement R-067-1 modifiant le Règlement R-067 et le Règlement R-117-1 modifiant le Règlement R-117 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer les montants autorisés et de procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0604;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de 315 000 \$, pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 2- d'approuver le Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de 33 824 272 \$, pour le financement de la mise en service et le réaménagement de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3- de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1 et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1237945005

---

**CG23 0212**

**Approuver le Règlement R-087-1 modifiant le Règlement R-087, le Règlement R-127-1 modifiant le Règlement R-127 et le Règlement R-144-1 modifiant le Règlement R-144 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer les montants autorisés, d'y affecter des sommes provenant du « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés », approuver le Règlement R-213 permettant l'utilisation des sommes provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0605;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087 autorisant un emprunt de 7 521 700 \$, pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de 6 685 000 \$, mais d'y affecter un montant de 95 705,41 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 2- d'approuver le Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127 autorisant un emprunt de 11 301 408 \$, pour le financement de quatre projets en immobilisation pour le secteur administratif, afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant 10 806 000 \$, mais d'y affecter un montant de 63 194,40 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

- 3- d'approuver le Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$, pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 11 951 000 \$, mais d'y affecter un montant de 38 350,89 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 4- d'approuver le Règlement R-213 autorisant l'utilisation d'un montant de 197 250,70 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 5- de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-087, tel que modifié par le règlement R-087-1, R-127, tel que modifié par le règlement R-127-1, et R-144, tel que modifié par le règlement R-144-1.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1237945006

---

À 17 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes ayant collaborées à la tenue de cette séance ainsi que les membres du conseil pour leur collaboration. Elle donne rendez-vous pour le prochain conseil d'agglomération le 18 mai 2023.

---

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE